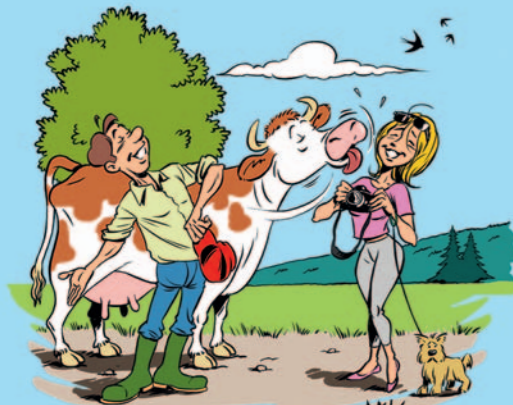


Bien vivre ensemble à la campagne !

Conseils pour les promeneurs



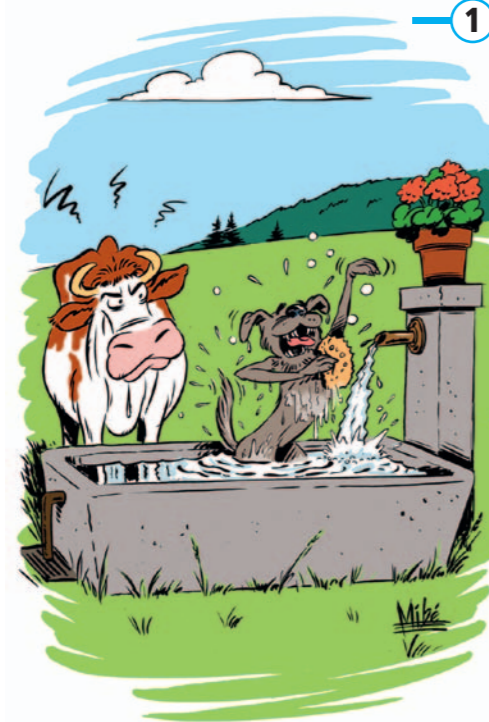
1

Surveiller son chien !

- *Ramasser les crottes de chien.* L'herbe et le foin souillés par les déjections des chiens provoquent des maladies chez les animaux.
- *Respecter les veaux et les vaches qui paissent.* Il faut tenir son chien en laisse et ne s'approcher en aucun cas des animaux et encore moins des veaux.
- *Un abreuvoir n'est pas une baignoire.* Il ne faut pas laver les chiens dans les abreuvoirs pour le bétail.

La cohabitation dans les zones rurales implique d'avoir des égards. Voici quelques règles à respecter pour éviter les problèmes...

Les agriculteurs vous remercient !



2

Veiller au bien-être des animaux !

- *Éliminer correctement les déchets.* Les débris présents dans les fourrages provoquent des maladies chez les animaux. Les canettes, les déchets en plastique ou en métal et les mégots de cigarettes ne se décomposent pas et restent dans la nature jusqu'à ce que quelqu'un les ramasse.
- *Ne pas déranger les troupeaux et les chiens de protection.* Dans les régions de montagne, des chiens de troupeaux protègent les animaux de rente (moutons, chèvres) contre les prédateurs (loup, lynx). Ces chiens ne sont pas des animaux de compagnie et ils ne sont pas habitués au contact de l'homme. Il faut garder ses distances !
- *Respecter les clôtures.* Elles sont là pour que les animaux ne s'échappent pas de leur prairie. Celui qui, sur son chemin, ouvre une clôture, doit la refermer soigneusement derrière lui.



3

Respecter les cultures !

- *Les prairies et les champs ne sont pas des lieux de promenade.* Les espaces cultivés sont une source de revenu pour les agriculteurs. L'herbe piétinée ne peut plus être récoltée pour l'alimentation des animaux. Les cultures ne doivent pas être traversées, ni à pied, ni à cheval, ni en VTT, pour ne pas abîmer les plantations. Suivez les chemins !
- *Ne pas chaparder les fruits et les légumes.* Les cerises et le raisin, les salades et les carottes sont très appétissants, mais ils sont la propriété de quelqu'un. Leur vente génère un revenu pour une famille paysanne.



4

Laisser sa voiture au bon endroit !

- *Les champs et les chemins de campagne ne sont pas des parkings.* Il ne faut pas parquer sa voiture dans les prairies pour ne pas écraser l'herbe, ni sur les chemins de campagne pour ne pas gêner le passage des engins agricoles.
- Documentation et brochures disponibles gratuitement sur : www.agriculture.ch

Pour commander cette brochure :

Agence d'information agricole romande (AGIR)
Jordils 3, 1006 Lausanne, tél. 021 613 11 31
info@agirinfo.com – www.agirinfo.com

USP Union Suisse des Paysans

Laurstrasse 10, 5200 Brugg, tél. 056 462 51 11
www.sbv-usp.ch

